

Les dispositifs dédiés aux énergies décarbonées

7 juillet 2010

Présenté par M. Bruno LÉBOULLENGER

DGCIS-SI

Chef du bureau des technologies de l'énergie

- Les instituts d'excellence:
 - 1MD€ (fonds pp non consommables)
 - opérateur ANR
 - Cible : de 5 à 10 instituts
- démonstrateurs de recherche et plates formes énergies décarbonées et chimie verte :
 - 1,35 MD€
 - Opérateur Ademe (env Ademe total de 1,6MD€)

Élaboration des feuilles de route / textes des appels à projet

Proposition de comité d'experts (ADEME)
regroupant : experts scientifiques,
industriels, économistes et administration

Validation CGI + comité de pilotage

Rédaction de feuilles de route par le comité d'experts
précisant :

- les choix technologiques en termes de thématique des aap
- les risques en termes de valorisation
- les critères de sélection des projets en termes d'impact économique et environnemental

Validation du comité de pilotage
Examen de l'opportunité de lancer un ou des
appels à projets et orientations sur rédaction

Rédaction des textes de
appels à projets par
l'ADEME

Validation par le commissariat général à
l'investissement et publication par arrêté

Sélection des projets

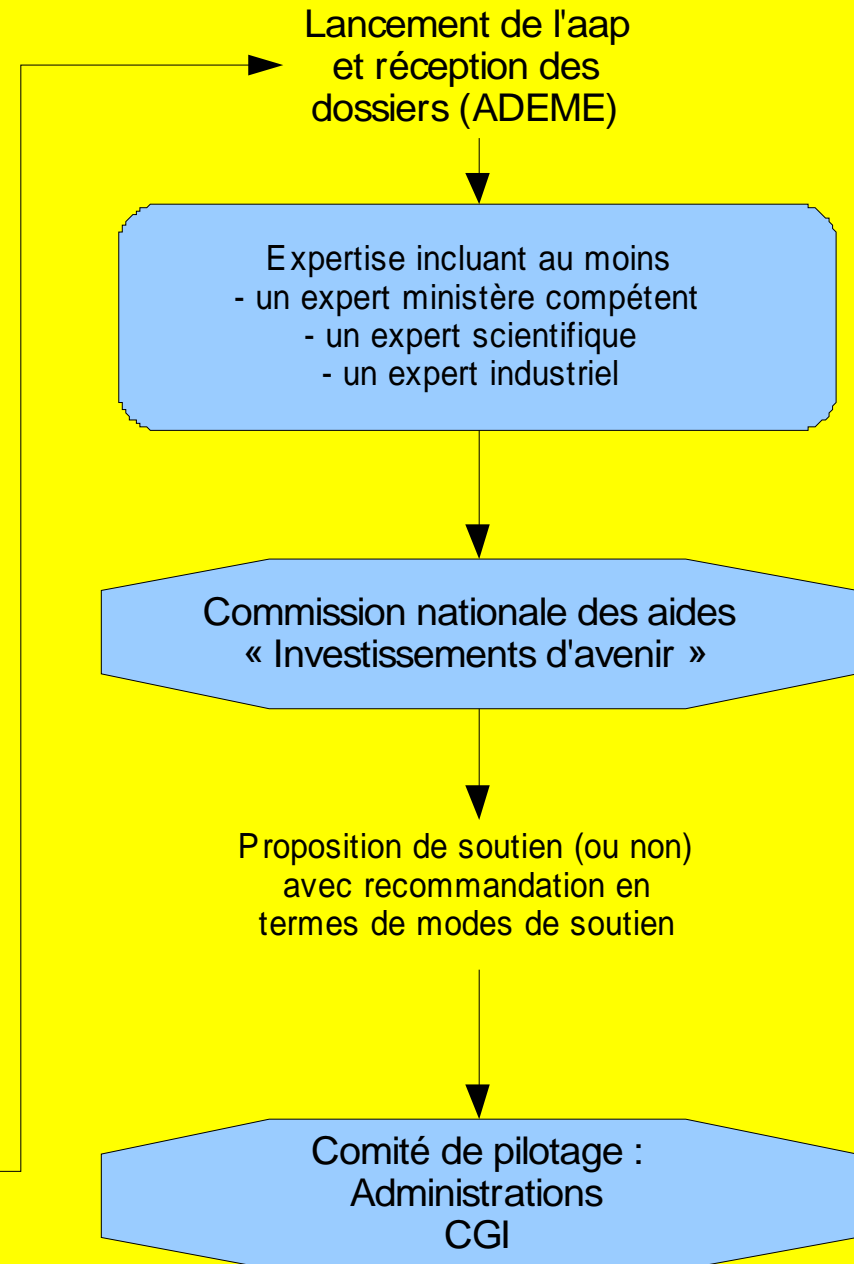
Lancement de l'aap
et réception des
dossiers (ADEME)

Expertise incluant au moins
- un expert ministère compétent
- un expert scientifique
- un expert industriel

Commission nationale des aides
« Investissements d'avenir »

Proposition de soutien (ou non)
avec recommandation en
termes de modes de soutien

Comité de pilotage :
Administrations
CGI





Articulation avec les actions publiques autres (description)

Action classique

Instituts d'excellence décarbonés

Recherche de synergies
échange des feuilles de route et des AMI
demande aux porteurs de projet de signaler les articulations et liens avec les instituts d'excellence existants ou en projet.

Politiques générales de soutien aux filières

cohérence avec les autres politiques publiques telles que
Politique fiscale (CIDD, TVA, TIPP, etc...)
tarifs de rachat
Dans une vision de l'impact global du développement de ces technologies pour les finances publiques

CE / PCRDT

Si marchés à l'échelle européenne, non redondance avec les initiatives issues du programme cadre de recherche et de développement technologique, ou autres (NER300).

Pôles de compétitivité et ANR

Vérification du degré de maturité à partir de l'analyse des projets ANR en cours dans la thématique analysés avant de déterminer l'opportunité de lancer de tels appels.



Articulation avec le fonds démonstrateur de l'Ademe

- AMI publiés et projets déposés (Veh, énergies marines, CCS, smart grid..)
- = La procédure va à son terme (décision et financement)
 - + recherche de contreparties le cas échéant
- AMI non rédigés ou non publiés (solaire, (stockage, recharge Ve, biocarburants, CCS, H2, etc.)
- = AMI repris pour être adapté en fonction des règles et objectifs du dispositif IA.
Généralisation des contreparties

Les filières emblématiques

- Énergie solaire : question des 3 technologies: solaire PV (silicium et Couches minces), solaire PV à concentration, solaire thermodynamique
- Énergies marines : question du degré de maturité très variable entre l'éolien offshore et l'énergie houlomotrice....
- Stockage : est-ce un volet des ENR ou un volet des « smart grid » ?
- L'éolien : énergie mécanique ou électrique? faut il de la R&D, laquelle, avec stockage ? Quels pôles ?

Questions posées en amont

- Plus de filières possibles que d'instituts souhaitables (de 5 à 10)
- Le financement n'autorise pas davantage de structures de taille/visibilité internationale, sauf concours privés supérieurs à 50%....
- Recherche de polarité des IEED et des projets face à la réalité d'une certaine dispersion des acteurs et des filières sur le territoire (6 pôles, centres de R&D très répartis sur le territoire...)
- Faut il travailler sur toutes les filières ?

Répartition des financements Démonstrateurs

Tableau 4 : Répartition prévisionnel des financements de l'action selon la nature des interventions

	Fonds non consomptibles	Fonds consommables			Total
		Subventions dont bonifications	Avances remboursables	Prêts Prises de participation s	
Montant		450M€		900 M€	1350
%		33,33%		66,67%	100

Tableau 5 : Maquette financière prévisionnelle de l'action

Sources de financement	Emprunt national	Autre Etat (dont opérateurs)	Autre public (Europe, collectivités locales...)	Financement privé et organismes de recherche	Total
Montant prévisio	1 350 M€			2025 M€	3375 M€
% de l'investisse	40%			60%	100 %

Retour sur investissement pour l'État

Il prendra la forme suivante :

- Rémunération des fonds prêtés ;
- Remboursement des Avances remboursables (y compris en cas d'échec non technique);
- Réalisation des prises de participation
- redevances de propriété intellectuelle sur les cessions ou licences d'exploitation des inventions ou procédés nouveaux auxquels l'aide de l'agence aura contribué,

NB Les sommes générées par les projets au titre du retour sur investissement pour l'Etat seront versées par les bénéficiaires finaux à l'opérateur qui les reversera au budget de l'Etat à hauteur de 90%. Les 10 % restants seront conservés par l'opérateur au titre de son intéressement.

Calendrier IEED

1°) Calendrier de sélection des projets

AMI

01/07/10 – 3/09/10

1er AAP

Oct 10 – Dec 10

2°) Années d'engagement

Tranche 1 2010 300M€

Tranche 2 2011 400M€

Tranche 3 2012 300M€

CALENDRIER démonstrateurs (indicatif)

1°) Calendrier de sélection des projets

AMI

Courant 3ème trimestre 2010

1er AAP

S1 2011

2°) Années d'engagement (prévisionnel)

2010	190M€
2011	290 M€
2012	290 M€
2013	290 M€
2014	290 M€